



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

DEVELOPPEMENT DU SCHEMA INFORMATIQUE

**SOLUTION INFORMATIQUE POUR LA RELATION ET LA TELECONSULTATION AVEC LES
PATIENTS DU CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL PLURIPROFESSIONNEL AVEC
ANTENNES (CSIPA) - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITE NI
MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay porte le projet de Centre de Santé Intercommunal Pluriprofessionnel avec Antennes (CSIPA),

Considérant que pour le fonctionnement de ce centre de santé intercommunal, il est nécessaire de l'équiper d'une solution informatique permettant la relation et la téléconsultation avec les patients et notamment :

- la gestion des rendez-vous en présentiel et à distance
- l'optimisation des plages de consultations
- l'amélioration du parcours de soins du patient
- une collaboration sécurisée

Considérant que la société Doctolib dispose de toutes les compétences et certifications nécessaires pour assurer ces besoins,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a lancé une consultation en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique et qu'après analyse de l'offre, la proposition de la société Doctolib, ayant son siège social à Levallois-Perret (92300), 54 quai Charles Pasqua, est apparue économiquement avantageuse pour un montant de 19 620 € HT et pour une durée d'un an à compter de la notification du marché,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché à la société Doctolib, ayant son siège à Levallois-Perret (92300), 54 quai Charles Pasqua, ayant pour objet l'achat d'un logiciel de relation et téléconsultation avec les patients du centre de santé dans le cadre du projet de Centre de Santé Intercommunal Pluriprofessionnel avec Antennes (CSIPA) et de le signer pour un montant de 19 620 € HT pour une durée d'un an à compter de sa notification.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **23 SEP. 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DEPAEUW Didier

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **23 SEP. 2025**

Et de la publication le : **23 SEP. 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DEPAEUW Didier